

## Commerçant du mois : IAD Immobilier



Votre conseiller immobilier IAD sur Caissargues

Bruno Cambon, Caissarguais depuis 46 ans est le représentant sur la commune du réseau de mandataire immobilier international IAD France. Ce réseau 1<sup>er</sup> en France, fort de 13 000 conseillers prônant le partage d'affaire, je vous accompagne dans votre projet immobilier aussi bien pour la vente que pour l'achat d'un bien sur tout le territoire mais également au Portugal, Espagne, Italie, Allemagne, Mexique. Mes compétences et mes connaissances en immobilier me permettent d'évaluer votre bien gratuitement

**Dates de collecte des encombrants :** 11 mai, 9 juin 2021. - Formulaire à demander : E-démarche : [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr), rubrique « démarches ».

### Nappe phréatique de la Vistrenque

Habituellement l'automne et l'hiver correspondent à la période de recharge de la nappe. Or depuis le 1er septembre 2020, une baisse de 30 cm du niveau d'eau a été enregistrée, traduisant l'insuffisance des précipitations. Le 1er avril, le niveau est resté bas et inférieur de 75 cm à celui du 1er avril 2020. Un niveau aussi bas n'a pas été connu sur ce secteur depuis 1993. Vers Caissargues, le niveau s'est élevé de 30 cm depuis le mois de septembre mais

afin de vous accompagner dans votre futur projet. Enfin, je travaille en étroite collaboration avec des partenaires financiers qui sauront établir votre capacité de financement. Si vous souhaitez louer un bien, je peux également vous mettre en relation avec le service de la gestion locative avec qui nous collaborons. La relation que nous établissons me permet de cibler réellement votre demande, et de vous mener plus rapidement vers le bien qui vous conviendra au mieux.

Contact au 06 40 56 77 25 ou [bruno.cambon@iadfrance.fr](mailto:bruno.cambon@iadfrance.fr)

Entreprises, commerçants, cet espace gratuit est à vous ! Informations au 04 66 38 11 58 poste 7.

### Inscriptions scolaires 2021 - 2022

Les inscriptions sont ouvertes en mairie. Si votre enfant effectue sa première rentrée ou si vous êtes nouveau Caissarguais, pour établir un dossier, vous devez vous munir d'une fiche sanitaire, d'un livret de famille, d'un justificatif de domicile, d'un carnet de santé et d'un certificat de radiation (sauf inscription pour les 1ères années en maternelle). Nous rappelons à tous les parents des enfants déjà inscrits dans les écoles qu'ils doivent remplir impérativement la fiche sanitaire et signer le règlement qu'il trouveront sur [www.mairie-caissargues.fr](http://www.mairie-caissargues.fr) et ce avant le 21 juin.

Mai 2021

### Les « news » de la commune

- Activité sportive
- Croix Rouge
- Virginie Toilettage
- Château de Nages
- Elections
- Entretien des propriétés
- Commerçant du mois
- Encombrants
- Nappe phréatique
- Inscriptions scolaires

Imaged by Freepik

### Fenestrou n°127

Mai 2021

#### Responsables publication

Olivier Fabregoul  
Nathalie Puel

#### Commission relecture

Monique Vezinand  
Carole Domec  
Marjorie Sauvant

### Rôle de l'adjoint aux travaux dans la commune

#### Qui est l'adjoint aux travaux ?

Pascal Valladier, caissarguais depuis mai 1987.

#### Votre métier actuel a-t-il influencé votre choix en tant qu'élu aux travaux ?

Effectivement, travaillant comme responsable magasin général chez O-I France à Vergèze (anciennement Verrerie du Languedoc), depuis plusieurs années, cela m'aide pour gérer ma nouvelle fonction au sein de la municipalité.



#### Comment fonctionne ce service ?

Le service technique est composé de quatorze agents dont sept sont affectés au service voirie et quatre au service entretien bâtiments. Un agent est gestionnaire des prêts de salles communales. L'encadrement est effectué par un responsable des services techniques et une responsable adjointe. Je suis également en charge de la supervision de l'entretien du patrimoine bâti et des voiries communales. Je planifie les travaux d'entretien à plus ou moins long terme.

L'entretien des espaces verts, le balayage mécanisé des rues ou encore l'entretien des sols sportifs sont confiés à des prestataires extérieurs sous ma responsabilité.

Depuis la création de la Communauté d'Agglomération, certaines compétences sont assurées par Nîmes Métropole comme la collecte des déchets, l'eau et l'assainissement.

En collaboration avec les services administratifs et techniques de la commune, nous présentons des demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département ou de Nîmes Métropole pour cofinancer les projets caissarguais.

Je suis, également, élu à la commission du syndicat mixte de l'électricité du Gard (SMEG) auprès duquel nous pouvons obtenir des aides pour l'enfouissement des réseaux électriques et fibre qui sont sur notre commune pratiquement fini ou en cours.

## Activité sportive

Jusqu'à nouvel ordre, l'activité sportive est possible individuellement entre 6h et 19h avec un justificatif de domicile, sans limite de durée, dans un rayon de 10 km autour de son domicile. Pour accéder à un équipement de plein air, il est permis de se déplacer dans son département ou dans un rayon de 30 km pour ceux qui vivent en bordure de deux départements.



## La pratique sportive des mineurs

ne peut se faire qu'en extérieur (espace public ou équipements sportifs de plein air).

Les gymnases restent ouverts (activités extrascolaires et périscolaires) pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire qui sont accueillis dans les écoles.

Les activités sportives extrascolaires encadrées par des associations ou structures privées sont autorisées uniquement en extérieur. Les rassemblements demeurent limités à 6 personnes dans l'espace public lorsque l'activité n'est pas encadrée.

La pratique individuelle doit s'effectuer à 10 km autour du domicile, dans le respect des horaires du couvre-feu.

## La pratique sportive des majeurs

Elle est autorisée (footing, vélo...), dans l'espace public dans un rayon de 10 km autour de son domicile, sans limitation de durée, avec un retour au domicile à 19h.

Dans les équipements sportifs de plein air, la pratique auto-organisée comme encadrée est autorisée sans limite de distance dans son département de résidence ou dans un rayon de 30 km pour ceux qui

vivent en bordure de deux départements, avec un retour au domicile à 19h maximum. Sur la voie publique, elle est limitée à 6 personnes (éducateur compris). Dans les équipements clos et couverts, la pratique reste suspendue.

**A savoir :** certaines piscines en plein air sont ouvertes. Les nageurs habitant à plus de 10 km de ces bassins peuvent y accéder. Les bassins couverts restent réservés à un public prioritaire (scolaire, personnes malades et professionnels).

## La pratique sportive des publics prioritaires

L'ensemble des équipements sportifs de plein air et couverts ainsi que les vestiaires collectifs demeurent accessibles. Sont concernés les sportifs professionnels ; les sportifs de haut niveau ; les sportifs inscrits dans le Parcours de performance fédéral ; les personnes en formation universitaire ou professionnelle ; les personnes détenant une prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) ; les personnes en situation de handicap reconnu par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ainsi que l'encadrement nécessaire à leur pratique.

**A savoir :** seuls les sportifs professionnels ou de haut niveau, les publics en formation professionnelle sont autorisés à se déplacer après 19h.

## Les éducateurs sportifs

sont autorisés à déroger au couvre-feu uniquement au titre de leur activité professionnelle (pour encadrer les sportifs professionnels et sportifs de haut niveau). Les autres activités des éducateurs doivent s'effectuer dans le respect du couvre-feu.

Les coachs à domicile peuvent également poursuivre leur activité professionnelle dans le respect des horaires de couvre-feu (6h à 19h).

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Pour pouvoir continuer à agir auprès des personnes en difficultés sur l'ensemble du territoire, la **Croix-Rouge Française**

a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever. C'est pourquoi elle entreprend une campagne de sensibilisation de porte à porte, à Caissargues, du **10 mai au 15 mai 2021** pendant un maximum de 6 jours durant cette période.

Une équipe rencontrera les personnes devant leur domicile au nom de la Croix-Rouge Française (aucune demande d'espèce ou de chèque ne sera réclamée).



## Amitié Loisirs

Pour retrouver une activité, si nous bougions tous ensemble sur des rythmes dansés ? !

Rendez-vous tous les vendredis de 10h à 12h dans la cour du foyer Fernand Bedos (rue Alphonse Daudet).

Gestes barrières appliqués.

Renseignements au 06 13 67 48 39 ou au 04 66 29 47 66.



## Virginie Toilettage

propose bain, tontes, brushing, coupes aux ciseaux, nettoyage des oreilles, épilation et coupes des ongles.

Uniquement les chiens.

Tous les mercredis de 8h à 17h30, place Coconato. Renseignements et rendez-vous auprès de Virginie Litche au 06 24 27 61 77.

## Entretien des propriétés

L'entretien de nos jardins est une nécessité évidente pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. C'est au printemps avec l'arrivée des beaux jours que les propriétés demandent le plus d'entretien. C'est pourquoi, chaque habitant est invité à respecter quelques obligations sur sa propriété et aux abords immédiats (taille des haies, élagage des arbres et arbustes, entretien des plantations et pelouses...).

Aucun empiètement de végétaux sur le domaine public ne sera toléré.

Rappel : l'utilisation des tondeuses à gazon, des tronçonneuses, des taille-haies, etc... n'est pas autorisée le dimanche et les jours fériés, sauf de 10h à midi.